

Mai  
2016

# LE 49.3

## Loi Travail : retrait !!

STOP



Tous dans l'action,  
dès **le 12 mai !**

### **Amplifier la mobilisation : face au déni de démocratie !**

Alors que les salarié-es, les jeunes, les privé-es emploi, les retraité-es sont fortement mobilisés depuis plus de 2 mois pour le retrait du projet de loi travail et l'obtention de nouveaux droits, alors que l'opinion publique reste massivement opposée à ce texte (plus de 70% selon les sondages), le gouvernement décide de passer en force en utilisant le 49.3.



François Hollande, 9 février 2006

### **Inacceptable !**

Ce sont les mobilisations qui ont contraint le gouvernement à proposer des modifications au projet de loi pour tenter d'en minimiser les impacts.

### **Et le compte n'y est toujours pas !**

Perdure dans ce projet de loi un code du travail par entreprise à l'opposé de la "hiérarchie des normes", élément protecteur et égalitaire !

### **Scandaleux !**

Plusieurs secteurs professionnels continuent de développer des actions, des grèves (cheminots, routiers, énergie, chimie, construction, aéroport de Paris, etc.), qui sont autant d'éléments d'appui et de dynamique dans la poursuite, l'amplification et l'élargissement du rapport de force. Cette situation renforce la nécessité d'amplifier les mobilisations déjà engagées le 12 mai sur tout le territoire.

**Les syndicats CGT du Crédit Agricole appellent tous les salariés du Crédit Agricole à une grande et forte mobilisation de grève et manifestation le mardi 17 mai.**

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse, UNEF, UNL et FIDL n'écartent aucun type d'initiative pour les semaines à venir, y compris une manifestation nationale et afin de faire valoir leurs propositions elles décident de s'adresser ensemble au Président de la République pour être reçues rapidement.

Mai  
2016

# LE 49.3

## Loi Travail : retrait !!

STOP

Tous dans l'action,  
dès **le 12 mai !**



**TOUS  
directement  
concernés**

### **Y compris au Crédit Agricole ...**

1 / **Forfait jour étendu** = fin de rémunération ou récup des heures sup.

2 / **Heures supplémentaires** : l'employeur pourrait les compter au bout de 3 ans et les payer, peut-être ... mais avec une majoration 5 fois moindre !

3/ **Congés** : l'employeur pourrait au dernier moment vous les refuser pour raison de service

4/ **Temps partiel** : l'employeur pourrait modifier le rythme de vos journées non travaillées 3 jours avant le changement imposé

5/ **Convention Collective** : par simple accord d'entreprise, elle pourrait ne plus être appliquée (baisse des salaires, baisse ou fin des AJC...). Mais peut-être avez-vous pleinement confiance ? Jamais les syndicats représentatifs ne signeraient une chose pareille ! En êtes vous certains ? Parmi les 6 organisations représentatives au CA, 3 ont des centrales qui plébiscitent ou ne contestent pas cette loi, 2 ne répondent pas toujours aux appels de leur « centrale » et privilégient le travail à la mobilisation ...

6 / **Licenciements** : PSE facilité et vidé de contreparties, licenciements autorisés en cas de transfert d'entreprise (autrement dit réorg, fusions etc ...) ou lors du refus par le salarié de modification de son contrat de travail (poste, site de rattachement, salaire, temps de travail).

L'avenir serait très incertain au regard du PMT annoncé ...

7 / **Licenciements suite à une maladie ou accident** : baisse des indemnités versées.

Un cas à la marge ? Non maladies et accidents font partie de nos vies et sur-sollicitation, manque de reconnaissance, promesses non tenues, intensifient les risques ...Le nombre de burn out s'accroît y compris au CA. Perdre la santé au travail au point de perdre son travail et se faire jeter sans rien ou presque ? **NON, il n'en est pas question !!**

8 / **Astreintes et interventions** :

La digitalisation modifiera considérablement les métiers du conseil avec une offre au client de contacts téléphoniques aux horaires étendus et élargie au chat en ligne et au conseil en vis-à-vis web. Les notions d'astreintes et interventions pourraient ainsi envahir nos soirées et week-end « grâce » aux technologies nomades (téléphone ordi portable, tablette...) qui **se glissent insidieusement dans nos logis pour y installer le TRAVAIL en permanence** (l'expérimentation dans ce domaine est largement répandue chez les cadres) !!

Avec cette loi, seul le temps d'intervention compte : fini l'indemnisation du temps bloqué chez soi « à attendre le contact ». Une astreinte sans intervention ne serait plus une astreinte mais du repos !

**Refusons cet asservissement sans fin, mobilisons-nous massivement**

**Tous  
Tous  
mobilisés  
mobilisés  
le 17 mai  
le 17 mai**